



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de décret sur l'interdiction de la vente en vrac de détergents
Question écrite n° 43536

Texte de la question

M. Robin Reda appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le projet de décret de la DGCCRF sur l'interdiction de la vente en vrac en libre-service de tous les produits détergents. Alors que la vente de produits en vrac s'inscrit à la fois dans l'objectif d'une consommation plus durable et dans la volonté d'une consommation différente, ce projet de décret inquiète les vendeurs en vrac et les boutiques de vente en vrac. Si le souci de la sécurité de la vente de détergents en vrac est légitime, les vendeurs savent prêter une attention particulière aux acheteurs de leurs commerces concernant ces produits. Une obligation d'information de la composition des produits paraît plus appropriée pour ces vendeurs, qui voient une part non négligeable de leur activité potentiellement mise en danger. La consultation des professionnels pour trouver le meilleur moyen de concilier sécurité, information, pratique, consommation et activité économique nécessite du temps avant la publication d'un décret venant mettre à mal les ventes en vrac. Il lui demande ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Robin Reda](#)

Circonscription : Essonne (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43536

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 253

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)